Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_03-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 octobre 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 33

Ayant donné procuration : 6

Absents : 4

Votants : 39

Date de convocation
15 octobre 2026

Le 21 octobre 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Hervé GUIHARD, Aline LE BOËDEC, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Raphaël LE MÉHAUTÉ pouvoir à Marie-Chantal NACIRI
Annie MILIN pouvoir à Marina ANDRÉ
Alain ATLAN pouvoir à Bernard CROGUENNEC
Stéphanie BILLON pouvoir à Lucile MOGLIA
Charlotte GIANNOLI pouvoir à Emma POEDRAS
Jules ROOS pouvoir à Maxime DUMOULIN

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
Stéphane L'HER, Cigdem AKTAS, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT

Secrétaire de séance
Jennifer LE DU

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_03-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 21 octobre 2026
Rapporteur : M. MINIER

Conseil municipal

Délibération

3 - Interventions musicales en milieu scolaire - Saint-Brieuc Armor Agglomération - Années scolaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 - Convention

Exposé des motifs

Par délibération n° 6 du 29 janvier 2024, le Conseil municipal a approuvé la convention définissant le cadre de la prise en charge par Saint-Brieuc Armor Agglomération des interventions musicales en milieu scolaire, couvrant les années scolaire 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Ce dispositif permet aux élèves du 1er degré des écoles publiques des communes de l'Agglomération de bénéficier d'interventions musicales sur le temps scolaire, dûment dispensées par des musiciens intervenants.

Les interventions musicales sont prises en charge par Saint-Brieuc Armor Agglomération (emploi des intervenants) et sont cofinancées par les communes et subventionnées par le Département.

Il s'agit par la présente délibération de renouveler la convention.

La convention triennale 2026-2029, pour les années scolaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, relative à la mise à disposition des intervenants musicaux sur la Ville est construite sur les bases identiques à la précédente convention, soit environ 40 cycles d'interventions chaque année auprès des enfants des écoles primaires publiques au prix unitaire de 494 €, soit une participation annuelle de la Ville de 19 760 €.

Ce sont près de 1 000 élèves briochins qui bénéficient chaque année de ce dispositif.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L. 2121-29 ;

Vu la délibérations n° 6 du Conseil municipal du 29 janvier 2024 relative à la convention-cadre entre la Ville et Saint-Brieuc Armor Agglomération pour le déploiement des interventions musicales dans les écoles de Saint-Brieuc ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de la convention triennale 2026-2029 pour les années scolaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, relative à la mise à disposition des intervenants musicaux sur la Ville, à conclure avec Saint-Brieuc Armor Agglomération.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_03-DE

Présents : 33 Pouvoirs : 6 Total : 39 Exprimés : 39

Voix Pour : 39 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Jennifer LE DU

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)